

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 183 DE

Page 1/2

Nombre de
Conseillers

En exercice : 94
Présents : 69
Votants : 80

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, René GUINERET, Daniel DURET, Denis BRENIAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY (départ 23h37), Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Marie-Madeleine SOUDAGNE Jacques GUILLOT, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Alain DESROCHERS, Christian PROST, Jacqueline COTTAREL, Odile SIMON, Clément FORET, Henri DORBON, Jean BOYER, Marie-Odile FOYET.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente) à Dominique BONNET (Vice-Président), Gilles BEDER à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine PINGAT CHANEY, Valérie PAQUIEZ à Denis MOREL, Daniel BERTOCCHI à Alain CHOULOT, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Sébastien JACQUES à Catherine CATHENOZ, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Odile FAIVRE à Jacqueline COTTAREL, Yann PINGUAND à Christian PROST, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, François BOUVERET à Michel MARTINS, Bernard ONCLE à Marie-Odile FOYET, soit 3 pouvoirs détenus par des Suppléants

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Jean-Paul BUCHET, Patrice VILLALONGA, Charles VALLET, Frédéric LAMBERT, Josiane SCARABOTTO, Jean-Christophe OUDET.

Etaient absents : Rémy VIENNET, André PROST, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, André JOURD'HUI, MATHIEU Gérard, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard DODANE

Convocation faite le : 10 décembre 2019

Objet : Subvention EPIC Tourisme Cœur du Jura 2020.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5214-1 et suivants, et L. 2221-1 et suivants ;

VU le Code du Tourisme, notamment ses articles L.133-1 à L133-10 ;

VU le budget prévisionnel de l'EPIC sur 12 mois pour l'année 2020 est de 590 400 € ;

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le montant de la subvention sollicitée à la CCAPS est de 300.000 €.

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Affiché le 2 janvier 2020.
Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 2 janvier 2020.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 décembre 2019
CO 183 DE (SUITE)

Page 2/2

Objet : Subvention EPIC Tourisme Cœur du Jura 2020.

1 / VALIDE par anticipation la subvention 2020 à l'EPIC Office de tourisme Cœur du Jura d'un montant de 300.000 €, à verser sur l'exercice 2020 ;

2 / AUTORISE le Président à verser la subvention et signer toutes pièces afférentes.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,



Le Président


Michel FRANCONY
Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD